

## **LISTE DES FORMATIONS IEA DE GR-I A VENIR**

**Sujet du cursus : Les vices cachés et le contrat de vente automobile. 2.0**

Lieu : Rue pied du Bois Gilles 52 4040 Herstal + distanciel

Par mail : [inscriptions@gr-i.lu](mailto:inscriptions@gr-i.lu)

Vous trouverez ci-dessous le lien pour vous inscrire :

<https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=DQSIkWdsW0yxEjajBLZtrQAAAAAAAAAAAAAMAAAMU1WMZUODk0N1hZTEJDSEc4TDFIMEdUM0c0TFg0Uy4u>

**Date : 09/04/2024 de 17h30 à 21h45 Langue : Français Durée prévue du volet technique : 4h**

Descriptif formation: Cette formation de 4 heures reconnue par l'I.E.A. prendra comme thème le contrat de vente d'un véhicule neuf et d'occasion. Notre oratrice détaillera les différents types de contrats ainsi que les implications de ces derniers au niveau juridique. Nous visons bien entendu le cadre de la garantie des véhicules tant dans le contrat de vente d'un véhicule neuf que dans les différents types de garanties d'occasions.

Elle saisira également l'opportunité de parcourir la théorie sur le vice caché et la R.C. professionnelle en matière automobile.

Cette formation vous permettra d'appréhender la gestion des dossiers d'expertise lorsqu'ils sont sollicités par les différents assureurs, cours et tribunaux ou par des particuliers.

Cette formation s'adresse donc aux experts des compagnies d'assurance ainsi qu'aux experts pratiquant la branche de contre-assurance spéciale et de la défense des sinistrés.

Notre oratrice abordera également le cas de la vente d'un véhicule par un particulier car il est souvent méconnu qu'un particulier est également responsable des vices cachés même s'il ne les connaît pas.

Toute cette théorie complexe sera démystifiée afin de permettre aux participants d'avoir une idée claire à quoi ils doivent faire attention lors de leurs expertises afin de pouvoir fournir aux différents avocats qui les sollicitent un rapport qui sera exploitable en justice et qui collera à la réalité juridique du dossier.

Les mises à jour de la Loi (depuis la première formation GR-I en 2019) seront aussi abordées

Orateur : Aline Charlier est avocate au sein du Cabinet DVCLex à Liège.

Elle est assistante en droit des contrats et de la responsabilité civile à l'Université Saint-Louis – Bruxelles et juge suppléante au Tribunal de police de Liège.

Elle est membre du comité de rédaction de la revue le Forum de l'assurance (Ed. Anthemis) et est présidente de l'ASBL Insurance Academy qui offre des capsules de formation en ligne en droit des assurances.

Elle publie également régulièrement des articles et des ouvrages en droit des assurances.

Coût de la formation : 300 euros htva

Membres UPEX: 220 euros htva

Nombre de participants :

Présentiel : 8 à 12 participants

Distanciel : 12

Pour toute information complémentaire : [secretariat@gr-i.lu](mailto:secretariat@gr-i.lu)

**Deze opleiding wordt ook in het Nederlands gegeven op 26/11/2024**

Wijze van inschrijving :

Volg de link

<https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=DQSlkWdsW0yxEjajBLZtrQAAAAAAAAAAAAAMAAAMU1WMZUODk0N1hZTEJDSEc4TDFIMEdUM0c0TFg0Uy4u>

Per e-mail: [inscriptions@gr-i.lu](mailto:inscriptions@gr-i.lu) [secretariat@gr-i.lu](mailto:secretariat@gr-i.lu)

## **De verborgen gebreken en de verkoopovereenkomst voor voertuig NL.**

**Datum : 26/11/2024**

17h30 tot 21h45

Taal : Nederlands

Spreker : Frederik REARD & Sandra STULENS advocaat-vennoot binnen de vennootschap DVCLex te Tongeren en Luik.

Hij is gewezen Stafhouder en plaatsvervangend Vrederechter van het kanton Tongeren en lesgever bij de Orde van Vlaamse Balies.

### Beschrijving van de cursus

Deze cursus heeft als voorwerp de verkoopovereenkomst van tweedehands- en nieuwe voertuigen toe te lichten. Onze spreker zal de verschillende types van contracten uiteenzetten en de juridische gevolgen hiervan bespreken. De focus gaat voornamelijk naar de waarborg gegeven voor dergelijke voertuigen zowel nieuw als tweedehands en de verschillende waarborgverplichtingen bij tweedehandsverkoop. Het zal de gelegenheid zijn om toelichting te krijgen over de theorie van de verborgen gebreken en de beroepsaansprakelijkheid inzake verkoop van auto's. Deze vorming zal u toelaten een beter zicht te krijgen op de dossiers in het kader van uw expertise, dewelke u uitvoert op verzoek van verzekeraars, rechtbanken, hoven of particulieren. Deze vorming heeft dus voornamelijk als doelgroep de experts van de verzekeringsmaatschappijen, alsmede de experts, die belast zijn met de verdediging van de schadelijders en het verrichten van tegenexpertises.

Onze spreker zal eveneens aandacht besteden aan de verkoop van een voertuig door een particulier, daar doorgaans het niet geweten is dat de particulier ook verantwoordelijk is voor de verborgen gebreken, ook al had hij hier geen kennis van. Deze complexe theorie zal u worden uiteengezet teneinde de aanwezigen toe te laten een duidelijk inzicht te krijgen in de knelpunten, die zich kunnen voordoen in deze materie tijdens hun expertise en beoogt hen te helpen bij de opmaak van hun verslag teneinde aan de verschillende advocaten die erom verzoeken een degelijk rapport te kunnen bezorgen, dat bruikbaar zal zijn tijdens de gerechtelijke procedure en in overeenstemming is met de juridische werkelijkheid van het dossier.

Duur van het technische gedeelte: 4 uur

Kosten opleiding: 300 euro exclusief btw

Leden UPEX : 220 euro exclusief btw

Aantal deelnemers in klas: 8 tot 12

Aantal deelnemers op afstand: 30

Voor meer informatie: [secretariat@gr-i.lu](mailto:secretariat@gr-i.lu)

### Autres formation GR-I à venir :

- **La détection de mensonge et les techniques d'audition pour expert automobile Niveau 1.**  
**IEA 1355 22/04/2024** Herstal + Distanciel GR-I + UPEX
- **Formation aux techniques d'audition pour experts auto - Niveau de perfectionnement** (prérequis : avoir passé niv 1 et niv 2)  
**IEA 1356 13/05/2024** Herstal GR-I + UPEX
- **Les systèmes antivols des véhicules, leur fraudabilité et l'analyse des clés 2.0**  
**IEA 1357 04/06/2024** Herstal + Distanciel GR-I + UPEX
- **La convention RDR et formation spécifique sur le volet cas suspects de cette convention.**  
**IEA 1381 19/11/2024** Herstal + Distanciel GR-I + UPEX
- **De verborgen gebreken en de verkoopovereenkomst voor voertuig NL.**  
**IEA 1369 26/11/2024** Herstal + Distanciel GR-I + UPEX
- **Data Beyond the dashboard : Forensics automotive – L'analyse criminalistique des données des véhicules**  
**IEA 1380 10/12/2024** Herstal + Distanciel GR-I + UPEX
- **Quelles missions peuvent réaliser un expert automobile lorsqu'il n'est pas détective privé ?**  
Beaucoup d'entre vous ne sont pas sans savoir que le SPF intérieur est en train de revoir la loi de 91 sur les détectives privés. La frontière est devenue très mince entre certaines activités d'Expert Automobile et d'enquêteur. Il nous appartient de pouvoir juger précisément ce que l'on peut faire et ne pas faire dans les différentes situations. Depuis 4 ans, GR-I propose une formation permettant aux Experts Automobiles d'avoir une idée claire de la situation illustrée par différents cas pratiques. Vous trouverez ci-dessous le lien pour vous inscrire : <https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=DQSIkWdsW0yxEjajBLZtrQAAAAAAAAAAMU1WMZUODk0N1hZTEJDSEc4TDFIMEdUM0c0TFg0Uy4u>  
**IEA 1382 20/12/2024** Herstal + Distanciel GR-I + UPEX
- **Journée d'étude sur les pertes de contrôles lors de la conduite d'un véhicule** sur le circuit de Haccourt. Théorique et pratique. Vu le succès de la formation, nous sommes déjà complet pour le 15/04/2024 mais il se constitue actuellement une liste d'attente pour proposer une nouvelle date.  
**IEA 1380 Date à convenir Haccourt GR-I**

Lien pour l'inscription

<https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=DQSIkWdsW0yxEjajBLZtrQAAAAAAAAAAMU1WMZUODk0N1hZTEJDSEc4TDFIMEdUM0c0TFg0Uy4u>

## **Conditions générales :**

### **Article 1 : Inscription :**

- Toute inscription à une des formations organisées par GR-I se fait via le bulletin d'inscription ci-joint.
- Le client qui remplit ce bulletin, déclare par là-même, qu'il a lu et qu'il a accepté nos conditions générales ;
- Toute inscription est ferme et définitive. Le droit d'inscription est donc dû dans sa totalité ;
- Aucun remboursement, même partiel, du droit d'inscription ne pourra être réclamé en cas d'absence à tout ou partie de la formation.

### **Article 2 : Modalités de paiement :**

Tout client qui paie par banque, devra effectuer son versement dès l'inscription.

Toute réclamation relative à une facture devra être transmise au plus tard huit jours calendrier après sa réception, par e-mail envoyé à l'adresse ([info@gr-i.lu](mailto:info@gr-i.lu)) et confirmé le même jour par courrier postal envoyé au siège social du Prestataire. A défaut du respect de ces conditions de délais et de formes, le client ne pourra plus contester cette facture.

### **Article 3 : Non-paiement d'une facture :**

Toute facture, restant impayée à son échéance, fera l'objet d'une procédure de recouvrement de créance, donnant lieu, en cas de transmission du dossier à notre avocat, à une majoration automatique de plein droit de 20 % du droit d'inscription de la formation et ce, avec un minimum de 150 €. Cette majoration impliquera également de plein droit l'application d'un intérêt fixé au taux de 10% par an.

### **Article 4 : Informations additionnelles :**

- En cas d'empêchement, tout client inscrit à une formation peut se faire remplacer par une personne de la même entreprise et ce, moyennant obligatoirement une information et un accord écrit préalable de GR-I ;
- La GR-I se réserve le droit d'apporter toute modification d'horaire ou annuler une formation si le nombre d'inscrits à cette dernière est insuffisant ou pour toute autre raison. La GR-I prendra, dans ce cas, toutes les dispositions pour que le client ne subisse aucun préjudice et soit remboursé des montants versés.
- La GR-I se réserve le droit de ne pas délivrer d'attestation IEA tant que les droits d'inscription et les frais éventuels de retard ne lui seront pas intégralement versés.
- Il ne pourra être dérogé aux présentes conditions générales que par un accord écrit du Prestataire. Toute dérogation accordée par le Prestataire aux présentes conditions générales n'infirme en rien les présentes conditions générales

Tous nos prix sont indiqués en euros, TVA non comprise.

### **Article 5 : Application de nos conditions générales :**

Seules, les conditions générales de la GR-I sont d'application. Les conditions générales et particulières du client sont dans tous les cas considérées comme nulles et non avenues. Les présentes conditions générales (entrant en vigueur en date du 01/01/2018) annulent et remplacent les précédentes.

Article 6 : Propriété intellectuelle :

L'ensemble des textes , logos, marques, photos, films et modèles figurant sur les documents sont la propriété de GR-I SCS

Toute reproduction partielle ou complète de ces textes, logos, marques, photos, films et modèles, quel que soit le support, à des fins commerciales, associatives ou bénévoles, est interdite sans le consentement du Prestataire ou des détenteurs des marques ou droits attachés à ces représentations graphiques.

Les présentes conditions générales et les dispositions mentionnées sur l'offre de service transmis au client forment un ensemble contractuel et constituent l'intégralité des relations contractuelles intervenues entre les parties.

Aucune omission ou retard de l'une ou de l'autre partie quant à l'exercice d'un droit ou d'un recours dont elle dispose en vertu du présent contrat ou du droit applicable ne constitue un abandon.

Article 7 : Litige :

En cas de litige, seuls, les tribunaux de Liège sont compétents.

## **CLAUSE DE CONSENTEMENT**

Nous vous remercions d'utiliser nos formulaires en ligne et de l'intérêt que vous portez à notre société de formation. Avant de pouvoir enregistrer les données nécessaires, nous vous prions de lire ce qui suit.

### 1. Nature des données à caractère personnel à traiter

Dans le cadre de la gestion de vos formations, nous devons traiter les données à caractère personnel suivantes : prénom, nom, adresse e-mail...

Dans le cadre des formulaires en ligne, nous devons traiter les données à caractère personnel suivantes : prénom, nom, adresse e-mail, adresses, ...

### 2. Responsable du traitement des données à caractère personnel

Le responsable du traitement des données à caractère personnel est

GRI scs

Le responsable est inscrit auprès de l'Institut des Experts en Automobile sous le numéro d'agrément IEA 00216.

Pour toute question relative à la protection des données à caractère personnel, veuillez-vous adresser à GR-i scs, par courrier postal à l'adresse ci-dessus ou par courrier électronique à l'adresse suivante [info@gr-i.lu](mailto:info@gr-i.lu) en joignant une copie de votre carte d'identité.

### 3. Finalités du traitement des données à caractère personnel

Gri scs traite les données à caractère personnel aux fins suivantes :

La gestion et l'organisation de vos formations.

L'envoi d'une lettre d'information par courrier électronique / postal, traitant des actualités de formation.

Les données collectées dans ce cadre ne sont utilisées dans aucun autre but.

Conformément à ce qui précède, et hormis s'il est nécessaire de communiquer des données à caractère personnel à des entreprises dont l'intervention en tant que tiers prestataires de services pour le compte et sous le contrôle du responsable est requise aux fins précitées, Gri scs ne transmettra pas les données à caractère personnel collectées dans ce cadre, ni ne les vendra, les louera ou les échangera avec une quelconque organisation ou entité, à moins que vous n'en ayez été informé(e) au préalable et que vous ayez explicitement donné votre consentement ou à moins que la loi ne l'exige, par exemple dans le cadre d'une procédure judiciaire=